

Conditions générales d'achat

Installation du point de charge
Wallbox



Champ d'application et parties

Les présentes conditions générales (ci-après les « Conditions Générales ») sont applicables à tout contrat signé par Wallbox France (ci-après « Wallbox »), société enregistrée sous le numéro SIRET 83997026600012 à 102 avenue des Champs-Élysées, 75008 Paris (France) et avec numéro VAT FR 93839970266, et le client privé (ci-après le « Client ») et relatif à l'acquisition et l'installation d'un ou plusieurs points de charge de véhicules électriques.

Confidentialité

Wallbox traite vos informations personnelles conformément aux exigences légales et réglementaires en vigueur et à toutes les mesures adoptées par les autorités. Veuillez consulter notre [politique de confidentialité](#) pour une description plus détaillée de la manière dont Wallbox traite vos données personnelles.

Qu'est-ce qui détermine le prix ?

Les tarifs offerts par Wallbox dans le contrat d'achat représentent le prix final d'installation, dès lors que les conditions générales sur le prix incluses dans ce document sont valables et que les postulats ou informations concernant la propriété ou les immeubles du client sont exacts.

Si l'installation ne correspond pas aux considérations générales, son prix en sera modifié en conséquence. Si nécessaire, le client sera informé de tels changements avant la réalisation de l'installation.

Les campagnes promotionnelles et les remises ne peuvent être combinées ou appliquées rétroactivement après la date de signature du contrat.

Subventions

Wallbox n'est responsable d'aucune demande ou approbation de subventions nationales ou locales ni d'aucun plan d'accompagnement du client. Le tarif offert par Wallbox au moment de l'achat par le Client est le tarif final, que le Client s'est obligé à payer.

Garanties du service d'installation

Une fois que l'installation sera terminée, les installateurs partenaires de Wallbox vous fourniront une garantie de 6 mois (sans préjudice d'autres garanties légales d'une période plus longue) couvrant le travail effectué par les installateurs partenaires de Wallbox pendant l'installation du point de charge.



Tout dommage causé par Wallbox ou par ses installateurs partenaires pendant la période de garantie sera réparé et/ou indemnisé conformément aux présentes Conditions Générales.

Le Client est responsable de la notification à Wallbox, dans un délai raisonnable, de la survenance de tout dommage et doit faire son possible pour en minimiser les conséquences. Les dommages dus à l'absence de notification de Wallbox par le Client dans un délai raisonnable ne seront pas couverts par les garanties d'installation.

La période de garantie commence au moment de la livraison du point de charge.

Tous travaux réalisés par le Client ou un tiers qui interfèrent avec ceux réalisés par Wallbox ou ses installateurs partenaires pendant la période de garantie d'installation auront pour effet de l'annuler.

Damage sur la propriété du Client

Wallbox s'engage à respecter la propriété et les biens du Client pendant l'installation du chargeur. Wallbox s'engage à indemniser tout dommage causé par sa négligence ou celle de ses installateurs partenaires.

Dommages à des biens publics ou appartenant à des tiers

Wallbox n'est pas responsable des dommages causés par le point de charge à un bien public ou appartenant à un tiers, sauf si un tel dommage est causé par l'erreur ou la négligence de Wallbox ou de ses installateurs partenaires.

Responsabilité

Wallbox et ses installateurs partenaires ne sont pas responsables des dommages causés aux biens du Client par la négligence ou le non-respect du Client des Conditions Générales ou par l'usage incorrect du chargeur.

Il est de la responsabilité du Client de savoir si le raccordement électrique est conforme à la législation en vigueur.

Il est de la responsabilité du Client de s'assurer que le raccordement électrique est conforme à la législation en vigueur.

Wallbox et ses installateurs partenaires ne sont pas responsables des blessures causées par l'accès non autorisé de tiers sur le site d'installation ou à des zones où l'installation est réalisée.



Réparation des dommages

Les dommages ou vices causés par Wallbox ou par ses installateurs partenaires ou sous-traitants, et pour lesquels Wallbox est responsable, seront réparés ou remplacés par Wallbox à son entière discrétion.

Le Client est responsable de prévenir Wallbox, le plus rapidement possible, en cas de dommage ou de dysfonctionnement. Wallbox n'est pas responsable de la réparation ou du remplacement des dommages qui n'ont pas été notifiés par le Client dans un délai raisonnable, si le Client en avait connaissance, ou aurait dû en avoir connaissance.

Wallbox s'engage à réparer ou remplacer tout équipement défectueux ou dommage causé pendant l'installation le plus rapidement possible et dans un délai raisonnable après la notification par le Client de Wallbox.

Annulation et résolution par le Client

Le Client peut mettre fin au contrat sans frais jusqu'à 24 heures avant la date d'installation. L'annulation par le Client doit être notifiée par écrit.

Si le Client met fin au contrat après la date convenue, le Client devra payer le travail effectué et les frais engagés.

Annulation et résolution par Wallbox France

Wallbox peut annuler ou suspendre l'installation sans frais si l'installation ne peut pas être effectuée en raison de circonstances échappant au contrôle de Wallbox. Par exemple: l'absence d'approbation de la part des autorités locales ou un changement des conditions réglementaires nationales.

Wallbox peut annuler ou suspendre l'installation sans frais si l'installation ne peut pas être effectuée dans un délai raisonnable, en raison de délais causés par le Client ou des tiers engagés par le Client, par exemple si l'immeuble n'est pas prêt, s'il n'y a pas d'électricité sur le site ou d'autres circonstances similaires.

Wallbox peut annuler ou suspendre l'installation sans frais en cas d'information erronée fournie par le Client à Wallbox ou à ses installateurs partenaires, auquel cas le Client devra supporter les coûts de tous les travaux déjà effectués et irréversibles.

Wallbox peut annuler ou suspendre l'installation sans frais si les conditions locales compliquent significativement l'installation ou sont susceptibles d'entraîner une augmentation significative des coûts.



Wallbox peut, à tout moment, retarder ou annuler le contrat sans frais en raison de restrictions dans la chaîne d'approvisionnement..